



# INFORMATIONS QUALIBAT

Nouveautés qualification chantier

le 1<sup>er</sup> mars 2021



## L'AUDIT COUP PAR COUP OU ENCORE LA « QUALIFICATION CHANTIER »

Les règles pour en bénéficier sont dans l'arrêté mais pour l'essentiel :

- Plus de 2 ans d'existence pour l'entreprise,
- Fournir : Urssaf, assurances, Kbis ou Registre des métiers,
- Fournir 1 devis signé par client pour des travaux RGE dans 1 catégorie
- L'artisan peut faire un maximum de 3 chantiers en 2 ans , tout organisme qualificateur et toutes catégories RGE confondus
- Pour ISOLATION, pas besoin de FEEBAT et dispositif possible dès janvier 2021
- Pour SYSTEME, besoin de formation si ENR et dispositif possible à compter d'avril 2021
- Ce service au « coup par coup » sera géré par le siège le temps de mettre en place les rouages
- Le tarif est de 450€ HT (audit chantier inclus) ; les 3 chantiers seront audités.
- Les entreprises déjà qualifiées RGE dans une catégorie de travaux RGE et qui n'auraient qu'un 1 ou 2 chantiers exceptionnellement, pourraient recourir à la qualification chantier si elle n'est pas RGE dans la catégorie du chantier. Cela a été confirmé par l'Administration le 29 janvier 2021.

Le texte de l'arrêté : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042760871>.

Adresse mail dédiée chez QUALIBAT : [qualificationchantier@qualibat.com](mailto:qualificationchantier@qualibat.com)

Le texte est sorti mais pour démarrer, il faut une plateforme informatique actuellement en cours de développement donc probablement pour la fin février. Une communication sera faite par l'administration quand le service sera opérationnel.

# LE PARCOURS « QUALIFICATION CHANTIER »

## INFORMATION



L'entreprise et son client discutent de la possibilité de bénéficier des aides à la rénovation énergétique sous conditions (chantier contrôlé). L'entreprise informe le client sur les conditions du dispositif.

## DOSSIER

Le dossier est transmis par l'entreprise à l'organisme de qualification : devis au format exigé et pièces justifiant le respect des critères de l'expérimentation par l'entreprise.

## RÉCEPTION DES TRAVAUX



A l'issue de cette procédure, le client réceptionne les travaux. Il peut s'appuyer sur les fiches de réception disponibles sur :

[programmeprofeel.fr/projets/procedures-interne/](http://programmeprofeel.fr/projets/procedures-interne/)

## AUDIT

Dès que possible et dans un délai maximum de 3 mois, un contrôle du chantier est organisé par l'organisme de qualification. Réalisé en présence de ce dernier, de l'entreprise et du client, il s'appuie sur les grilles de contrôle disponibles sur :

[www.faire.gouv.fr/pro/rge](http://www.faire.gouv.fr/pro/rge)



## ATTENTION

le particulier doit vérifier son éligibilité aux aides.

Conseiller FAIRE : 0 808 800 700  
[www.faire.gouv.fr/marenov](http://www.faire.gouv.fr/marenov)

01

02

## DEVIS

Le client donne son accord et signe un devis avec une clause suspensive en cas de refus de la délivrance de la qualification RGE chantier par chantier par l'organisme de qualification.

03

04

## ACCORD



Après instruction, l'organisme de qualification donne ou non son accord.

- Sans accord, le client n'est pas tenu de faire réaliser les travaux.
- Avec accord, le particulier reçoit un certificat de qualification du chantier et l'entreprise peut réaliser les travaux. Muni de ce certificat, le client peut renseigner son dossier de demande d'aide.

05

06

## PV DE RÉCEPTION ET FACTURE

Après réception et levée des éventuelles réserves, le procès-verbal de réception et la facture sont transmis à l'organisme de qualification.

07

08

## RAPPORT D'AUDIT



L'organisme de qualification adresse le rapport d'audit à l'entreprise.

- En l'absence d'écart, l'entreprise peut facturer le client.
- En cas d'écarts, l'entreprise doit corriger et une visite de contrôle peut être diligentée par l'organisme de qualification.

# DOCUMENTS À FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE « QUALIFICATION CHANTIER PAR CHANTIER »

## PREUVES JURIDIQUES



- Extrait Kbis et/ou inscription à la chambre des des métiers de moins de 3 mois
- Immatriculation INSEE : SIRET et Code NACE

01

02

## SITUATION SOCIALE ET FISCALE A JOUR

- Si salarié(s) joindre une attestation URSSAF, de moins de 3 mois
- Attestation Caisse de Congés Payés de moins de 3 mois
- Si pas de salarié joindre une attestation SSI, de moins de 3 mois

03

## ATTESTATIONS D'ASSURANCES

- Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité
- Attestation d'assurance responsabilité décennale en cours de validité

04

## DEVIS SIGNE



Devis détaillé avec les mentions légales signé par le client

05

## SI CHANTIER ENR : JUSTIFICATIF DE FORMATION (catégories 2 à 6)



Formation initiale qualifiante et/ou diplômante ou formation spécifique avec un contrôle de connaissances sur le volet théorique et le volet pratique agréer par les pouvoirs publics.

[Cliquer ici pour consulter les compétences associées](#)



Envoyez vos documents à l'adresse suivante :

[qualificationchantier@qualibat.com](mailto:qualificationchantier@qualibat.com)





---

Pour toute information  
complémentaire :

<http://www.qualibat.com/>